

Les entreprises du secteur, l'Etat et les organisations syndicales doivent se réunir rapidement pour examiner la réinternalisation des activités sensibles et faire avancer les droits des salariés.

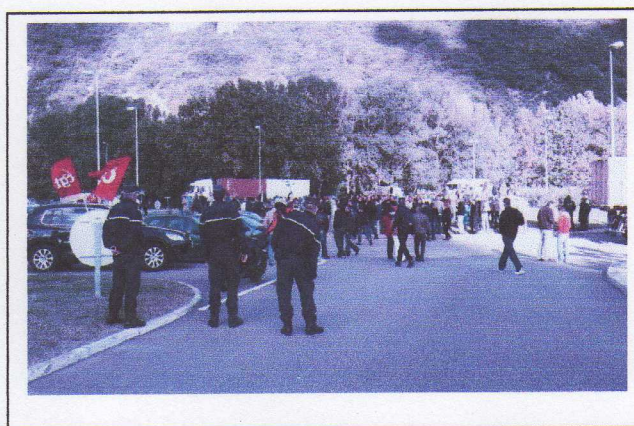
Les entreprises donneuses d'ordres ne peuvent plus continuer à transférer, par le biais de contrats commerciaux, leurs responsabilités d'exploitants à des tiers. D'ailleurs, que ce soit l'ASN ou l'Office Parlementaire, tous convergent sur un recours trop important à la sous-traitance.

La FNME CGT a aussi dénoncé l'impasse qu'EDF fait sur la sous-traitance dans son évaluation complémentaire de sûreté. Et ce n'est pas l'annonce d'EDF de ne pas aller au-delà de 3 niveaux de sous-traitance qui va rassurer les salariés ou la CGT, car « 3 niveaux, c'est 3 niveaux de trop ! »

Cette action nationale constitue un levier sans précédent sur ces questions sociales pour les salariés du Nucléaire et doit en amener d'autres pour continuer à peser sur le débat, dans les entreprises prestataires, donneuses d'ordres et vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les syndicats de la FNME CGT continueront dans les jours à venir de porter ces revendications dans les Préfectures, au sein des CLI, dans les entreprises.

Ce 22 septembre est aussi la démonstration que le syndicalisme peut aider à construire un rapport de forces pour faire changer les choses.



La FNME CGT appelle les salariés du Nucléaire à se rapprocher des syndicats CGT de leur entreprise, de l'Union locale CGT ou du syndicat CGT du donneur d'ordres pour s'organiser et décider des suites nécessaires pour gagner le Statut de haut niveau auquel ils ont droit.

DANS LA CONTINUITE DE CETTE ACTION, LA FNME CGT APPELLE LES SALARIES DU NUCLEAIRE A SAISIR L'OPPORTUNITE DE LA JOURNEE INTERPROFESSIONNELLE D'ACTION DU 11 OCTOBRE POUR CONTINUER A PORTER LEURS REVENDICATIONS AU SEIN DE LEURS ENTREPRISES ET A SE RETROUVER ENSUITE DANS LES INITIATIVES INTERPROFESSIONNELLES ORGANISEES DANS LES TERRITOIRES.

Montreuil, le 22 Septembre 2011